

Compte Rendu Sommaire  
Conseil Municipal du 17 octobre 2011

Etaient présents : GUILLOTTE Cécile, Véronique BERTHO, LOREC Rose-Marie, Gilles TANGUY, HEMERY Alexandre, THOMAS Alain, Rozenn MAHEVO, Lina LEDOUX, Jean-Yves LECLECH et Bernard GIARD

Etaient absents excusés ayant remis pouvoir : Jean-Yves BANNET à Cécile GUILLOTTE, Yves MAHEO à Alexandre HEMERY, Laurence NUNNEY à Véronique BERTHO

Etait absent excusé : Patrick MONTAGNER

Etait absente : Stéphanie MAHEO

Présidence de séance : Cécile GUILLOTTE en l'absence du maire empêché

Secrétaire de séance : Lina LEDOUX

\*\*\*\*\*

1. Fixation du taux de promotion pour un avancement de grade - service administratif -

Les élus émettent un avis favorable au taux de promotion proposé de 100% quant à l'avancement de grade d'un agent au service administratif de la collectivité, après avoir pris connaissance des conditions règlementaires à respecter dans le cadre du déroulement de carrière des agents territoriaux. C'est ainsi qu'un agent nommé sur le grade d'adjoint administratif peut être promu au grade d'adjoint administratif principal.

Par conséquent, le conseil municipal décide :

- de supprimer un poste d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe
- de créer un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe

Le tableau des effectifs de la collectivité sera donc modifié en tenant compte de ces éléments.

2. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement - Exercice 2010 -

Les élus prennent connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement relatif à l'exercice 2010, adopté par le conseil communautaire de la Communauté de Communes de Belle-Île-en-mer le 14 juin 2011. Ce rapport retrace les éléments techniques et financiers de ce service et se trouve à la disposition des usagers.

3. Redevance d'occupation du domaine public due par les opérateurs de télécommunications  
- Année 2011 -

Considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu au versement d'une redevance en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire, il est proposé au conseil municipal, qui l'accepte, de fixer au tarif maximum (les montants plafonds sont prévus par décret) le montant des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications, à savoir :

- 36.97 euros par kilomètre et par artère en souterrain,

- 49.29 euros par kilomètre et par artère en aérien,

- 24.64 euros par m<sup>2</sup> au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques (cabines notamment)

Cette recette, de l'ordre de 3 600 euros, est inscrite au budget de la commune au compte 70323.

4. Information du maire dans le cadre de sa délégation en matière de marchés publics :  
Information n° 26

Monsieur le Maire expose aux élus ce qui suit :

VU l'article L 2122-22 et 23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n° 16 du 5 mai 2009,

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de ces délégations,

Le conseil municipal prend note des décisions suivantes prises dans le cadre de la délégation en matière de marchés publics :

Décision du 24.09.2011

Cadres – Ecole - Arts des Iles

Montant : 110.85 euros TTC

Décision du 13.10.2011

Extincteur école - La Protection Armoricaine

Montant : 131.56 euros TTC

Décision du 13.10.2011

Participation aux opérations de communication 2012 - Lann-Ivrec -Comité Régional du Tourisme

Montant : 285.00 euros TTC

Décision du 13.10.2011

Participation aux opérations de communication 2012 - Port-Andro -Comité Régional du Tourisme

Montant : 285.00 euros TTC

5. Divers

- Avenant à la convention Commune/Agence Postale  
Avis favorable à la signature de l'avenant portant principalement sur l'augmentation du montant de l'indemnité compensatrice mensuelle versée à la commune qui passe à 950 euros. En outre, La Poste prend en charge les frais de communications téléphoniques liés au terminal de paiement électronique.
- Anniversaire du jumelage : 20<sup>ème</sup> anniversaire  
Prévu le week end du 11 novembre 2011, il est reporté au printemps prochain. La date sera déterminée en accord avec Méaudre
- Festival « Les Insulaires » : la première édition s'est déroulée à l'île d'Yeu.  
Il est prévu que la deuxième édition se passe à Belle-Île-en-mer en septembre 2012.  
Des festivités seront organisées sur chacune des quatre communes.
- Aménagement Place des Tilleuls : les travaux sont en cours et une superbe place devrait voir le jour au printemps
- Recensement des épaves - voitures uniquement - : Situation  
A ce jour, vingt-et-une voitures ont été enlevées et acheminées sur le continent afin d'y être détruites.  
Il est encore temps de s'inscrire mais il faut impérativement déposer la carte grise du véhicule en mairie.
- Sécurité Routière  
Un panneau électronique indiquant la vitesse des véhicules sera installé sur les quatre communes de manière tournante. A Locmaria, il sera mis en place au niveau de la rue Vauban. Cette action sera menée dans le courant du mois de novembre prochain.

Prochaine réunion du conseil municipal prévue le 21 novembre 2011

La séance est levée à 19 heures 45.